



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITIONS**

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Directorate Business Management
(DBM)
Attention: Matthew Whiten
By e-mail
to Matthew.Whiten@forces.gc.ca

**Proposal to: Department of National
Defence**

We hereby offer to sell to Her Majesty
the Queen in right of Canada, in
accordance with the terms and
conditions set out herein, referred to
herein or attached hereto, the goods
and services listed herein and on any
attached sheets at the price(s) set out
therefor.

**Proposition au : ministère de la
Défense nationale**

Nous offrons par la présente de vendre
à Sa Majesté la Reine du chef du
Canada, aux conditions énoncées ou
incluses par référence dans la présente
et aux annexes ci-jointes, les biens et
services énumérés ici sur toute feuille
ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

This document contains a security
requirement.

**SOLICITATION CLOSES
L'INVITATION PREND FIN**

At : - à :

02:00 PM Eastern Daylight Time (EDT)

On: - le :

17 June 2020

Title - Sujet

S-Series Integrated Logistic Support Course / S-Series Cours
de soutien logistique intégré

Solicitation No. - N° de l'invitation

W6381-21-0005

Date of Solicitation - Date de l'invitation

8 May 2020

Address Enquiries to:

Adresser toutes questions à :

Matthew Whiten

By e-mail to: Matthew.Whiten@forces.gc.ca

Destination

Department of National Defence
105 Hotel de Ville Street
Gatineau, QC
J8X 4H7

Instructions: Municipal taxes are not applicable. Unless
otherwise specified herein all prices quoted must include all
applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes
and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery
charges to destination(s) as indicated. The amount of the
Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown
as a separate item.

Instructions : Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf
indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les
droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise.
Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous
frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le
montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente
harmonisée doit être indiqué séparément.

**Vendor Name and Address - Raison sociale et adresse du
fournisseur**

**Name and title of person authorized to sign on behalf of
Vendor/Firm (type or print) - Nom et titre de la personne
autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur
(taper ou écrire en caractères d'imprimerie)**

Name - Nom

Title - Titre

Signature

Date

1 MODIFICATION 002

La présente modification vise à publier des questions et des réponses.

Question 1 : La partie « Préparation du cours » du besoin est-elle toujours pertinente si aucune information propre au ministère de la Défense nationale (MDN) ne doit être intégrée au cours?

Réponse 1 : Aucune préparation de cours n'est nécessaire s'il existe déjà un cours qui répond à toutes les exigences du MDN incluses dans l'Énoncé des travaux (EDT).

Question 2 : Les cours commerciaux (disponibles sur le marché) sont-ils acceptés?

Réponse 2 : Oui, les cours commerciaux sont acceptés s'ils satisfont aux exigences du MDN énoncées dans l'EDT.

Question 3 : Le MDN demande-t-il des droits d'utilisation future du matériel (autres que les copies fournies dans le cadre de la formation à titre de référence) en dehors de ce contrat, soit à l'interne au sein du Ministère ou à l'externe, en le fournissant à d'autres entrepreneurs? L'objectif est-il de fournir les cours prévus, ou de fournir le matériel et de « former les formateurs » et transférer la propriété intellectuelle?

Réponse 3 : Le MDN demande des droits d'utilisation future du matériel de cours. Conformément au paragraphe 3.12 de l'EDT, le responsable technique stockera le manuel de cours sur un site ou une application interne du MDN accessible à tous les praticiens du MDN. Tous les praticiens du MDN auront accès au manuel de cours dès qu'il sera sauvegardé dans le système de gestion des documents du MDN. Le manuel de cours ne sera pas supprimé du système après les deux (2) séries de cours. L'objectif est de donner accès au matériel de cours aux 50 étudiants (ou à 100 étudiants si l'option est exercée) ainsi qu'à tous les praticiens du MDN qui souhaitent consulter le contenu du manuel de cours. Le MDN n'utilisera pas ce manuel de cours pour offrir des cours internes et ne fournira pas ce manuel de cours à d'autres entrepreneurs afin qu'ils puissent former les praticiens du MDN.

Question 4 : Pouvez-vous préciser quelle section 3.9 sera supprimée de l'EDT?

Réponse 4 : Le MDN a supprimé les éléments suivants de l'EDT dans son intégralité.
« Le contenu du manuel du stagiaire doit comprendre des avis de droits d'auteur appropriés qui protègent les droits de propriété intellectuelle de l'entrepreneur et du MDN. L'entrepreneur est autorisé à promouvoir le cours préliminaire (qui ne porte pas sur le contenu ou le contexte du MDN), mais n'est pas autorisé à vendre ou à promouvoir les cours achevés (qui contient le contenu et le contexte du MDN). »